ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL DE PARIS

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Notre Assureur

MMA IARD Assurances Mutuelles
MMA IARD SA
160, rue Henri Champion - 72030 LE MANS CEDEX 9

Notre courtier

AON France
31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15

- *Téléphone : 01.47.83.11.57*
- *Mail pour les déclarations de sinistre : declaration.profession@aon.com*

Votre interlocuteur à l'Ordre des Avocats de Paris

Le Bureau des Assurances
Adresse postale :
Maison des Avocats - Cour des Avocats
CS 6411
75833 PARIS cedex 17

- *Téléphone : 01.44.88.59.82*
- *Secrétariat : 01.44.88.59.84*
- *Mail : assurancesordre@avocatparis.org*

Limite de garantie

4 000 000 euros par sinistre
Garanties complémentaires : voir AON

Franchise

10 %, maximum 3 000 euros

- ***Déclaration d'un sinistre***

Toute déclaration doit être adressée à AON (declaration.profession@aon.com) *(Réf. RCP Barreau de PARIS).* ***En aucun cas la déclaration de sinistre ne doit être adressée au réclamant.***

Elle doit comporter la réclamation motivée et chiffrée du plaignant (Lettre ou assignation adressée à son avocat), qui est nécessaire à l'ouverture d'un dossier par l'assureur

- ✓ ***Par une note annexe et confidentielle, l'avocat présente ses observations sur les griefs qui lui sont faits et sur le préjudice allégué par le réclamant, en y joignant toutes les pièces utiles à la défense (attention, les pièces jointes doivent comporter un bordereau de pièces communiquées)***

- ✓ ***Une copie de la déclaration et de cette note est adressée simultanément au Bureau des Assurances par courriel à l'adresse assurancesordre@avocatparis.org (à 'attention de Madame Antonella di GREGORIO et Monsieur Vincent CANU)***

- ***La Défense***

La défense des avocats assignés est prise en charge par MMA IARD, qui la confie à un avocat choisi sur une liste établie par le Bâtonnier